Chronique scolaire de la Suisse romande

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **L'instruction publique en Suisse : annuaire**

Band (Jahr): **32/1941 (1941)**

PDF erstellt am: **02.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Chronique scolaire de la Suisse romande

Fribourg.

La solennité si populaire du 1er août a pris, cette année, une signification plus accusée que jamais de gratitude envers Dieu et de confiance en nos autorités. Soulignant six siècles et demi de vie nationale, elle évoque surtout cette paix helvétique si chère aux populations et si bienfaisante en l'époque la plus bouleversée des annales de l'humanité.

S. E. Mgr Besson, désireux de convier ses diocésains à solenniser dignement cet anniversaire, leur adressa, à l'occasion du dernier Carème, une très remarquable lettre pastorale. Le savant historien qu'est notre évêque y rappelait les fondateurs de notre Suisse et tirait de quelques aspects de leur existence lointaine une vive et opportune leçon. Plus tard, dans la *Semaine catholique de la Suisse française*, le vénéré prélat publiait un « appel aux éducateurs », en exaltant l'apostolat de premier ordre que doivent exercer, en ces temps troublés, les conducteurs de l'enfance et de la jeunesse. Grâce à leur action, les populations prendraient conscience des buts recherchés par les conjurés du Rütli, de la mission providentielle réservée à notre nation et des graves devoirs qui incombent aux Suisses d'aujourd'hui.

Parallèlement, le chef de notre Instruction publique attira l'attention des divers organes scolaires sur la célébration de ce noble jubilé. Aussi bien, demandait-il que la commémoration de l'acte de 1291 que prépareront nos écoles primaires et secondaires se déroulât dans une atmosphère de recueillement et de foi en la divine Providence, qui veille sur le pays avec une si visible prédilection. Nous désirerions, ajoutait-il, que le commentaire des faits rapportés par les annales primitives des cantons forestiers fît comprendre aux élèves que, à la suite de nombreuses générations, ils recueillent les fruits des labeurs et des peines

de ceux qui proclamèrent l'antique alliance. En des jours tragiques, les pâtres des trois vallées surent être assez magnanimes pour croire en la pérennité de leur union et assurer à leurs descendants de plus heureux lendemains. N'importe-t-il donc pas que nos écoliers sachent entrevoir qu'une heure aussi sonnera où ils devront répondre à l'appel de la patrie, et que leur existence présente, telle qu'elle doit être vécue, n'est que la préparation de cet avenir ?

Ses vœux ont été réalisés. Nombreux nous reviennent les échos de séances de classes où maîtres et disciples commémorèrent à l'envi le saint anniversaire. Des pèlerinages s'acheminèrent au tombeau du B. Frère Nicolas, ainsi qu'au berceau de notre nation. On nous apprit qu'un train complet transporta en Suisse primitive les écoliers de plusieurs communes des « Anciennes Terres ». Tous ces jeunes pèlerins y éprouvèrent, plus intensément qu'ailleurs, le sens aigu de l'amour du sol natal. Au retour d'un semblable voyage, les quelque deux mille enfants de la capitale, encadrés de leurs maîtres et de représentants de l'autorité, ne laissèrent pas, en dépit de l'exubérance de leur âge, de témoigner, par une joie sereine, combien ils ressentaient cette émotion profonde émanant d'un grand souvenir.

Un succès non moins réjouissant avait couronné, auparavant, l'excursion annuelle de l'« Ecole secondaire des filles de la Ville de Fribourg ». Bien sagement, le but en avait été fixé aux rives idylliques du lac des Quatre-Cantons. La « prairie au-dessus des eaux », où fut jurée l'alliance des Waldstætten, entendit les acclamations de la fringante cohorte des élèves de M^lle^ D^r^ Laure Dupraz, dont l'éloquente allocution avait éveillé dans leurs cœurs un enthousiasme patriotique du meilleur aloi. La Direction de l'Ecole secondaire semble avoir voulu renforcer l'impression de son discours, en évoquant, dans quelques pages de son compte rendu annuel, quelques-uns des principes qui découlent de la charte des anciens Suisses et qui, appliqués à la conduite d'un établissement d'enseignement féminin, se synthétisent en la devise adoptée naguère pour cette école : « Servir de notre mieux, à la garde de Dieu ! »

* * *

L'année scolaire qui s'achève avec les feux du 1^er^ août, s'est ouverte, en automne 1940, par la reprise des cours normaux inaugurés durant l'exercice précédent. Ainsi furent organisées à Hauterive des conférences traitant d'économie politique, de sociologie et d'éducation qui composaient la tâche d'une semaine. Les participants y furent convoqués successivement par groupes

d'une centaine et par régions. Ils en gardent un souvenir précieux et leur reconnaissance est acquise au chef du dicastère de l'Instruction publique, l'animateur de ces « semaines », où furent abordés des sujets aussi savamment exposés qu'opportunément choisis. A la même époque, au Pensionnat du Sacré-Cœur, à Estavayer, des instructions sur le rôle de la femme dans la famille et la société n'intéressèrent pas moins Mesdames les institutrices.

Dans le cadre habituel de l'école primaire, mentionnons la récente parution, chez Benziger et Co, à Einsiedeln, de la deuxième édition de « Mon syllabaire », par Mlle Marchand, institutrice retraitée, à Fribourg. Qui, du personnel encore en exercice dans les cours inférieurs, sait voir dans cet ouvrage la suite, transformée à en être méconnaissable, d'un mince cahier édité chez Payot, en 1884, sous le nom de « Méthode analytico-synthétique de lecture », par un Ami de l'enfance (le prof. Horner) ? On ignore plus sûrement encore que le syllabaire Horner avait détrôné l'abécédaire Perroulaz de fastidieuse mémoire. Mlle Marchand entreprit, il y a quelque vingt ans, la refonte de l'alphabet, très progressiste alors de « l'ami de l'enfance ». Sous réserve de l'esprit méthodique indéniable qui l'avait inspirée, cette œuvre fut jugée insuffisante à divers égards, par une institutrice remarquablement expérimentée dans la conduite des classes élémentaires. L'édition qu'elle signa, en 1923, étant épuisée, on la chargea d'en préparer la suivante. Grâce à l'augmentation des pages et des illustrations, au changement des caractères et à d'autres améliorations souhaitées par les maîtres intéressés, cette deuxième édition s'est transformée en un album très aimé des élèves non initiés encore aux mystères de la lecture. Même les parents n'oseraient tenir rigueur au nouveau livre de l'importante majoration de son prix, devant la joie qu'il procure à leurs enfants.

Le manuel de lecture proprement dit pour le degré inférieur détient depuis fort longtemps le record de la durée. En effet, cette œuvre du professeur Horner également, très appréciée jadis, a connu maintes éditions, sans subir le moindre remaniement au cours de ses soixante ans d'usage. Des essais de revision furent écartés parce qu'ils ne réalisaient guère de progrès au regard de l'ancien texte. Enfin, Mgr Dévaud, cet autre ami de l'enfance, accepta de donner un successeur au volume vieilli, bientôt désuet et privé de la sympathie des élèves et surtout de leurs maîtres. Son travail « imprimé comme manuscrit » a fait l'objet d'une édition très provisoire, sans illustrations ni perfectionnement typographique moderne, parue en tirage réduit aux besoins d'une seule année. La publication ainsi limitée prétend, néanmoins, remplir le rôle de l'ancien livre en offrant au corps enseignant l'occasion

de proposer, en temps utile, les améliorations qui paraîtraient justifiées. Documenté dès lors, par l'expérience des praticiens, Mgr Dévaud arrêtera, après l'avoir illustré et pourvu des avantages techniques actuels, un texte qui, maintenant déjà, révèle le sens pédagogique de l'auteur et son admirable compréhension du niveau intellectuel de l'enfant en âge de première scolarité.

Il est des noms qui éveillent tout un programme, qui sont synonymes de science, de propagation du bien, de sauvegarde de la jeunesse. Puisque celui de Mgr Dévaud a passé sous notre plume, qu'il nous soit permis de l'y maintenir un instant pour adresser de respectueuses félicitations au vénéré jubilaire entré, le 17 mars, dans sa soixante-cinquième année. Redire son action efficace à l'inspection des écoles, puis à la Direction de l'Ecole normale des instituteurs ; l'entendre à l'Université qui lui est redevable de l'organisation de son institut de pédagogie ; compulser ses nombreuses études insérées en maintes revues de Suisse et de l'étranger, sans omettre cet « Annuaire » ; feuilleter ses multiples ouvrages dont plusieurs font autorité dans la bibliographie de l'enseignement populaire, n'est-ce pas faire le panégyrique de cet ami inlassable de nos progrès, qui honore notre école et la science pédagogique contemporaine ? Avec ses admirateurs et ses amis, nous lui offrons ici nos hommages d'affection et de respect, ainsi que l'expression de nos vœux les plus ardents, dans ce cri des âges de foi : « Ad multos annos » !

Un de ses disciples, M. Léon Barbey, professeur de l'Ecole normale, promu à la direction du Technicum, est l'auteur d'un récent traité de « Pédagogie chrétienne et expérimentale », dont la vente est ouverte par voie de souscription. La recension qui en a été faite dans notre *Bulletin* est des plus louangeuses. Le même auteur a accepté d'être collaborateur de cet *Annuaire.* Parmi ses multiples communications à la presse sur les sujets à l'ordre du jour, nous signalons plusieurs articles récemment insérés dans la *Liberté,* où il élucide la question de l'« éducation physique et chrétienne », dans un élégant style et avec une mesure qui pourrait rallier les belligérants de la dernière lutte politique à propos de l'instruction militaire préparatoire.

Et nous ne fermerons pas ce paragraphe sans annoncer la parution du livre intitulé : « Un siècle d'histoire fribourgeoise », préfacé par M. le Dr Piller au nom de la Commission cantonale des études et exposant, sous une forme populaire, les phases de notre vie publique au XIXe siècle. Cet ouvrage, qui complète la série des manuels à l'usage de l'enseignement primaire supérieur et post-scolaire, offre une lecture intéressante aux familles et aux institutions.

* * *

Les divers groupements du personnel enseignant méritent assurément ici une mention. Si, pour des motifs respectables, la Société d'éducation a différé son assemblée biennale, il nous plaît de signaler la réunion de la Société des institutrices qui, depuis un demi-siècle, fait, en notre pays, plus de bien que de bruit. N'a-t-elle pas solennisé, comme il convenait, le cinquantenaire de sa fondation suggérée, en 1890, par le Père Jaquet, avant que ce savant religieux ait échangé sa cellule franciscaine contre le siège épiscopal de Jassy ? Une causerie du Dr Dévaud dans l'auditoire de botanique, sur les tâches de l'institutrice à l'heure présente, une encourageante intervention de Mgr Besson, la visite de la cité universitaire sous la conduite de M. le conseiller Piller, ont entre autres, rempli ce jour anniversaire dont les participantes revivront avec bonheur le lumineux souvenir. — La section de Fribourg de l'Association suisse des maîtresses d'ouvrage s'est occupée, en sa séance d'automne, des questions qui se posent dans la méthodologie des branches féminines. — Notons, en outre, à la même époque, une délibération, sur des sujets d'ordre matériel, provoquée par l'Union du corps enseignant et dirigée avec l'excellent esprit qu'on aime à reconnaître chez nos instituteurs et nos institutrices. — Enfin, la conférence des maîtres de l'enseignement secondaire fut convoquée le 15 mai, avec un copieux ordre du jour, dans un local de l'Ecole secondaire professionnelle, à Fribourg.

Cet établissement enregistra, en ses annales de l'année scolaire qui vient de finir, deux faits considérables, mais combien contrastés. Le gracieux édifice construit et aménagé, selon les données de l'hygiène et de la pédagogie moderne, en faveur d'une institution dont l'essor demeure remarquable, a été solennellement inauguré, le 23 avril, en présence des autorités scolaires et religieuses. Cette fête eût été complète, n'était le souvenir, présent à l'esprit de chacun, du décès survenu en hiver du directeur de l'école, M. le Dr Delabays. Les orateurs de la cérémonie ont rappelé sa mémoire et rendu hommage à une persévérance admirable qui non seulement hâta la solution édilitaire fort bien comprise, mais sortit du marasme un institut loué à bon droit, maintenant, comme école préparatoire de l'artisanat et des classes moyennes.

Le Collège Saint-Michel a souffert plus encore de l'emprise de la mort sur le contingent de ses maîtres. Au début de l'année scolaire, en effet, s'est produit le décès du Dr Gaston Michel, dont le renom scientifique, en cartographie par exemple, était

très étendu. L'institut avait à peine entr'ouvert la porte des vacances qu'il prenait le deuil de l'abbé Bondallaz. Ce maître très aimé est mort sur la brèche, ayant rempli sa tâche jusqu'au bout en participant aux opérations de l'examen du baccalauréat. Du rapport rectoral qui constate le maintien d'un remarquable effectif d'élèves et de la conduite progressive des études, nous extrairons que la représentation d'« Andromaque », par le Collège, attira, en mai dernier, un bel auditoire dont les applaudissements, s'ils encourageaient les jeunes acteurs, s'adressaient mieux encore aux maîtres qui les avaient rompus aux exigences de la tragédie.

* * *

Tout récemment, notre petite capitale a vécu des heures enthousiastes. Elle commémorait la fondation de son Université, en même temps qu'elle inaugurait les nouveaux locaux de trois facultés. Tout semble s'être uni pour imprimer à ces fêtes, des 19 et 20 juillet, un caractère de grandeur que nos annales n'ont point connu jusqu'ici. Sans doute, en ces jours, ainsi qu'au temps jadis, un rimeur du cru aurait pu s'écrier encore :

« Et l'hymne des cloches, suave mélopée,
« Passe sur le vieux bourg comme un chant d'épopée
« Que scande le canon de sa puissante voix,
» Tandis qu'au gré du vent, claquent les grands pavois ».

Plus que ces fastes coutumiers, oh ! combien plus ! l'impeccable ordonnance des solennités, la beauté de l'office pontifical, le noble déploiement du cortège ont provoqué d'intérêt ! Mais l'admiration populaire atteignit son faîte devant l'affluence des hôtes de marque, délégués de l'Eglise, des pouvoirs fédéraux, des Hautes Ecoles, des gouvernements de tous les Etats confédérés, empressés de répondre à l'appel du Sénat académique. Le tout Fribourg a vu, dans cette participation, un témoignage de large sympathie pour son canton et l'œuvre qu'il a entourée, pendant un demi-siècle, d'une entière sollicitude. Il a reconnu que si la Suisse catholique manifeste un attachement continu à une Ecole revendiquée par elle, durant trois siècles, l'ensemble du pays voit, dans la fondation de notre « Alma mater », une mesure bien propre à resserrer le lien fédéral et l'union entre les Confédérés. « Tous pour un ; un pour tous » ! aurait pu être le « leitmotiv » de ces journées !

L'assistance distinguée qui se pressait dans le grand amphithéâtre en aurait retrouvé l'écho dans les harangues qui remplirent,

avec de remarquables productions musicales, la séance inaugurale. Déjà notre vénéré et éloquent Evêque semblait avoir voulu l'éveiller, dans son allocution si admirée à la cathédrale de Saint-Nicolas. Des applaudissements unanimes accueillirent le discours d'ouverture du R. P. Rohner, président de l'assemblée, qui évoqua avec délicatesse le grand souvenir du fondateur de l'Université, le conseiller d'Etat Georges Python. Tous les orateurs furent l'objet d'une pareille ovation : M. le conseiller d'Etat Piller, continuateur courageux de l'importante œuvre fribourgeoise ; le Nonce apostolique à Berne, Mgr Bernardini ; le conseiller fédéral, M. Etter ; les recteurs des universités de Lausanne, de Genève et de Zurich qui manifestèrent hautement leur sympathie pour la cadette des Ecoles suisses des Hautes Etudes.

Devant la foule empressée qui attendait, presque impatiente, l'heure de la visite populaire annoncée, se sont enfin ouvertes les portes des bâtiments, dont la construction, au cours de trente mois, suscita la curiosité générale et, chez d'aucuns, un vif désir de soulever quelques voiles. Cinq mille personnes, au moins, ont profité de la faveur. Toutes ont pu circuler librement dans les cours, les couloirs, les annexes ; envahir les auditoires ; admirer les heureuses dispositions données aux salles des séminaires et arpenter, jusqu'au crépuscule, les vastes terrasses d'où la vue rayonne sans obstacle sur une partie de notre gracieuse Nuithonie.

En parcourant ces locaux éclatants de lumière, plaisants à l'œil, spacieux à souhait, les nombreux visiteurs se sont réjouis d'un confort qui a tant manqué aux professeurs et à leurs disciples, durant le premier stade laborieux de notre établissement d'études supérieures. Ils ne se sont point arrêtés aux lamentations d'un « passéiste », ni aux blâmes d'un contempteur d'ouvrages en béton ; mais ils ont loué les habiles architectes d'avoir fait preuve de bon sens, de logique, d'esprit pratique dans la conception d'un chef-d'œuvre où la grandeur n'exclut point l'harmonie, et qui ajoute un incomparable élément de beauté à notre ville antique et pittoresque. Tous sanctionneraient cette pensée qu'a émise récemment une feuille locale : « La cité universitaire est la projection, dans le temps et dans l'espace, des réalités supérieures dont la sauvegarde pourrait constituer la mission de Fribourg ».

G.

Genève.

L'année scolaire a été dominée et, disons-le, illuminée par la commémoration du 650e anniversaire de la fondation de la Confédération. De l'école primaire à l'Université, cet événement a été célébré avec une profonde émotion. Si les initiatives de la communauté de travail Pro Helvetia chargée de préparer cette manifestation n'ont guère été appréciées (la brochure destinée aux écoliers de la Suisse romande fit l'objet de nombreuses réserves et ne put d'ailleurs être distribuée à temps), en revanche, dans tous nos ordres d'enseignement, on a rencontré une bonne volonté, un enthousiasme dignes de cet anniversaire. Le 31 mai, des professeurs de l'Université, MM. Eugène Pittard, Albert Malche, Marcel Raymond ont montré aux élèves de nos différents établissements secondaires ce que signifiait le pacte de 1291. Puis l'Université elle-même, avec M. le professeur P.-E. Martin, a commémoré solennellement cet anniversaire. Ensuite ce furent les pèlerinages en Suisse primitive et au Grutli. Grâce aux subventions municipales et cantonales et à l'organisation de l'Office suisse du Tourisme, 4000 élèves des écoles primaires (tous ceux des divisions supérieure et complémentaire), plus de 2000 de l'enseignement secondaire purent prendre part à ces voyages qui leur laissèrent — comme l'Exposition nationale deux ans auparavant — un souvenir inoubliable. Le spectacle qu'offraient ces centaines d'enfants groupés sur la prairie sacrée était profondément émouvant et bien des adultes sentirent leurs yeux se mouiller en entendant cette jeunesse réciter l'antique pacte ou prêter un nouveau serment. Enfin ce furent les deux Landsgemeinden, celle des écoliers de tout le canton et celle des jeunes Suisses de 15 à 20 ans, réunies sur la belle prairie du parc des Eaux-Vives. Chœurs et allocutions patriotiques furent suivis d'un serment de fidélité au pays. Les écoliers dirent les strophes d'un chœur parlé :

« Devant les hommes, devant Dieu,
Le regard clair, la main levée
Nous promettons, jeunes et vieux,
De maintenir la foi jurée. »

Leurs aînés répondirent aux deux questions...

« Jeune Suisse, citoyen ou citoyenne de demain,
Promets-tu, comme les Waldstaetten l'ont fait en 1291, au nom du Seigneur, d'assister en cas de besoin tes Confédérés sans ménager ta vie ni tes biens ?

Promets-tu de t'efforcer, par ta conduite, par ton respect des droits d'autrui, par ton souci de justice, de probité et de charité, de rendre ton pays toujours plus digne d'être aimé ?

Que Dieu entende ta promesse et qu'il protège notre patrie ! »

La guerre a continué d'exercer quelques répercussions sur la marche des écoles : mobilisation du personnel enseignant, plus restreinte toutefois qu'en 1940 ; vacances d'hiver prolongées, congé du jeudi reporté au samedi, chauffage plus que tempéré, fermeture de quelques bâtiments scolaires. Les événements extérieurs ont échauffé certains cerveaux, tant d'adultes que d'enfants, de sorte que le Chef du Département de l'instruction publique a dû inviter chacun à observer à l'école la réserve qui est de règle dans un pays neutre. Enfin des problèmes d'ordre alimentaire vont se poser tant pour notre enseignement ménager que pour les familles de nos élèves.

I. Enseignement primaire.

MM. Louis Durand, Ernest Mingard, directeurs d'écoles, Francis Portier, inspecteur de dessin, ont pris leur retraite à fin juin, après plus de quarante années consacrées à l'enseignement. Esprit clair, caractère conciliant, M. Durand, qui inspectait la moitié de nos écoles rurales, s'est particulièrement intéressé à l'enseignement de l'arithmétique. Il a collaboré avec MM. Grosgurin et Richard à la rénovation des manuels primaires ; il est lui-même l'auteur du manuel destiné à la division complémentaire. Dans sa circonscription de Plainpalais, qu'il a dirigée pendant vingt ans, M. Mingard s'est révélé comme un excellent administrateur et un éducateur faisant preuve d'autorité et de dévouement. M. Francis Portier, peintre, professeur diplômé de l'Ecole des Beaux-Arts, a rénové l'enseignement du dessin. A la fastidieuse copie de modèles dictés, il a substitué le dessin vivant, qui repose sur l'observation de la réalité, recourt à la couleur, et donne aux élèves le sens des proportions exactes et le goût des nuances heureuses.

En septembre 1940, le corps enseignant primaire a été réuni pour entendre une conférence de M. Atzenwiler, directeur de l'enseignement primaire, sur « *La mission de l'école* », conférence qui a été publiée en une brochure. L'idée générale est que la tâche de l'école ne consiste pas essentiellement à instruire l'enfant, mais, en étroite convergence avec les familles, les organisations de jeunesse, les autorités civiles et ecclésiastiques, à l'insérer dans la communauté nationale. Deux séances plénières furent consacrées à l'exposé des remarques et vœux du corps enseignant.

Allégement des programmes, rénovation de la discipline, rôle de la religion dans l'éducation morale, développement de l'éducation physique, organisation des loisirs des écoliers, création de coopératives scolaires et d'associations de parents, tels furent les principaux sujets traités. Le plus difficile reste à accomplir : réaliser au moins une partie de ces intentions.

Deux manuels nouveaux ont été élaborés : « *L'histoire de la Suisse* », de MM. Grandjean et Jeanrenaud, et « *Jeunesse saine* », manuel d'hygiène physique et morale, œuvre d'une commission dont Mme M. Grange a rédigé le texte définitif. La nouvelle histoire de la Suisse, qui remplace celle de MM. Rosier et Savary, a été préparée avec le concours d'une commission intercantonale formée de représentants de Vaud et de Genève. Les auteurs ont eu un double but : dans un premier volume, éveiller le sens historique de l'enfant par l'observation de faits, de gravures empruntés à l'histoire de la civilisation ; dans le second, tracer de l'histoire de la Suisse, un tableau dans lequel les grandes lignes sont fortement marquées. Pour les classes genevoises, le nouveau manuel entraînera une importante modification de programme : initiation à l'histoire en 3e année (9-10 ans), préhistoire, antiquité, civilisation du moyen âge en 4e (10-11 ans), histoire de la Confédération suisse de 1291 à la Réforme en 5e (11-12 ans), de la Réforme à 1815 en 6e année (12-13 ans), de 1815 à nos jours en 1re année complémentaire ou secondaire (13-14 ans). Ainsi le programme qui jusqu'à présent était parcouru en deux ans sera désormais réparti sur cinq ans. On peut souhaiter que, grâce à cette détente, on dispose d'un temps suffisant pour présenter et revoir les faits historiques d'une façon approfondie. En une captivante causerie, M. Henri Jeanrenaud a montré aux instituteurs genevois de la division moyenne comment il s'y prenait pour éveiller le goût de l'histoire chez ses élèves.

« *Jeunesse saine* » succède au « *Manuel antialcoolique* » de M. Jules Denis, ouvrage épuisé depuis plusieurs années. Après plusieurs essais, une commission d'éducateurs genevois a jugé nécessaire non seulement de combattre l'alcoolisme, mais surtout de propager le besoin d'une vie saine, tant du point de vue moral que physique. Les notions d'enseignement antialcoolique subsistent, mais disséminées dans les différents chapitres d'hygiène auxquels elles se rapportent. Il est à souhaiter que ce nouvel ouvrage soit lu avec intérêt par le corps enseignant et accueilli avec faveur dans les familles, car, bien utilisé, bien compris, il permettra d'éviter quantité d'erreurs d'éducation dont souffre la jeunesse d'aujourd'hui.

La direction de l'enseignement secondaire, sous l'impulsion de M. H. Grandjean, a développé la préparation pédagogique des futurs professeurs de l'enseignement secondaire. La durée des stages pratiques, naguère de quelques semaines, a été portée à quatre et cinq mois; ces stages, suivis par le directeur de l'enseignement secondaire et les professeurs de l'Université, ont donné lieu à d'intéressantes expériences.

II. Enseignement secondaire.

Au Collège moderne, pas de changement important à signaler. Le corps enseignant se plaint d'une négligence générale dans les travaux de bon nombre d'élèves : manque de soin dans les travaux écrits, fréquentes fautes d'étourderie, expression orale ou écrite incorrecte.

Bien des cas d'indiscipline sont dus à une fâcheuse situation familiale : « parents divorcés ou en instance de divorce, garçons abandonnés à eux-mêmes, la mère travaillant à l'usine du matin au soir, le père étant mobilisé en permanence, faute de travail. Ces causes d'ordre social assombrissent la jeunesse de certains élèves et rendent difficile la tâche de l'école.

Le directeur, M. G.-O. Zöller, fait une fois de plus appel à la collaboration des familles et à l'esprit de discipline :

« Actuellement, nous devons tous, maîtres et élèves, nous considérer comme mobilisés par le pays et pour sa sauvegarde... Discipline à l'armée, discipline à l'école, discipline dans la famille, discipline dans la rue et dans les lieux publics, discipline partout, pour que nos autorités, responsables du présent et de l'avenir du pays, puissent prendre toutes les décisions graves dans l'ordre et le calme. »

Le Collège de Genève voit partir avec regret son directeur, M. Léopold Gautier, qui a présenté avec émotion le dix-neuvième et dernier rapport sur la marche de l'établissement qui lui était confié. Sur sa demande, M. Gautier quitte le poste auquel il avait été appelé en 1922, pour se vouer à l'enseignement littéraire. M. le Conseiller d'Etat Adrien Lachenal lui a rendu hommage pour la façon distinguée et dévouée dont il a assumé ses délicates fonctions pendant près de vingt ans. Ses collègues d'autres établissements et d'autres ordres d'enseignement se séparent de lui avec regret. Pour le remplacer, le Conseil d'Etat a désigné M. G.-O. Zöller, directeur du Collège moderne, dont il conservera d'ailleurs la direction. Ses qualités de cœur, son expérience pédagogique, sa puissance de travail, son optimisme communicatif lui permettront d'assumer cette nouvelle tâche avec confiance.

Les professeurs de la division inférieure ont entrepris un travail collectif pour obtenir une meilleure coordination des enseignements et une délimitation plus précise des programmes. En effet, sans nuire aux précieuses qualités individuelles des professeurs, il est indispensable que les élèves préparés dans une classe soient à même l'année suivante de travailler sans heurt avec des élèves préparés dans une classe parallèle. Si cet aménagement est relativement facile à réaliser dans les disciplines scientifiques, il l'est beaucoup moins dans les disciplines littéraires où les facteurs d'ordre historique, psychologique, affectif, jouent un rôle important. Et cependant, il est nécessaire de s'entendre sur l'ordre dans lequel sont abordés les différents sujets inscrits au programme, sur le développement donné à chacun d'eux, sur la valeur des différents procédés d'enseignement.

Il y a quelques années, M. le Conseiller d'Etat Adrien Lachenal avait invité au calme et à la modération certains jeunes gens qui s'échauffaient pour des questions de politique, locale ou nationale. Aujourd'hui, ce sont les événements internationaux qui agitent certains esprits.

« La liberté de parole n'est pas discutée, dit M. Lachenal ; mais elle a pour condition préalable la maturité de l'esprit et du caractère. Sachez attendre. Ne cédez pas au premier slogan venu. Informez-vous d'abord. Peu d'adultes sont aujourd'hui en état de formuler une opinion précise et fondée sur les immenses événements dont nous sommes témoins. En sauriez-vous plus que tout le monde ? Non, vous ne le croyez pas... Au surplus, on n'a jamais vu que la modération d'expression ou même le silence affaiblisse une conviction. Au contraire, ils attestent souvent une réflexion plus profonde et une volonté plus solide. »

L'Ecole supérieure des jeunes filles a offert aux élèves de la division supérieure deux cours facultatifs qui montrent bien que la direction se préoccupe à la fois de la culture humaniste et de la mission de la femme : un cours de grec et un cours de puériculture et d'éducation maternelle. Les élèves ont, au cours de l'hiver, préparé avec enthousiasme et donné avec grand succès deux représentations d'*Esther*. Relevons, avec M. le directeur Dovaz, l'intérêt pédagogique de semblables initiatives :

« Le théâtre scolaire est, avec le jeu, un des moyens qui permettent de créer l'esprit d'équipe, de faire germer le grain de la collaboration, de faire communier les jeunes par une étude approfondie, mais volontaire, avec les maîtres de la poésie et de la musique... »

La musique a souvent procuré de magnifiques moments aux maîtres comme aux élèves : le groupe choral a été reconstitué ;

presque tous les quinze jours, la journée a commencé par un chœur chanté par l'une ou l'autre des classes dans les corridors de l'école ; enfin, des causeries-auditions furent données par quelques artistes, parmi lesquels M. Ernest Ansermet.

Deux voies nouvelles s'offriront aux élèves qui sortent de la section de culture générale récemment créée : l'accès à l'école d'interprètes que vient d'instituer la Faculté des Lettres et à la Section d'hygiène et d'éducation familiale qui vient d'être organisée à l'Institut des Sciences de l'éducation.

Les difficultés de chauffage ont obligé la direction à fermer le bâtiment de la rue d'Italie et à en répartir les classes entre diverses écoles primaires. Dans certains groupes, un esprit de collaboration amicale lia bien vite, professeurs et institutrices, élèves primaires et secondaires : expérience pleine d'enseignement qui laissera de féconds souvenirs.

III. Enseignement professionnel.

L'Ecole ménagère des jeunes filles a cherché à répondre aux nécessités actuelles comme aux besoins nouveaux. L'horaire de gymnastique a été porté de 1 à 2 heures par semaine, sauf dans la section ménagère supérieure. Un stage pratique dans des pouponnières est venu enrichir le cours de puériculture. Les menus des cours de cuisine ont été adaptés aux conditions alimentaires actuelles. Des démonstrations pour le séchage des fruits et des légumes ont été organisées. Enfin, l'Ecole a invité les mères de famille à des séances théoriques et pratiques sur l'alimentation rationnelle, l'économie du savon, la transformation des vêtements usagés. Ces réunions qui groupaient chacune de 120 à 150 personnes ont créé un heureux contact entre l'école et les familles. Fructueux travail en commun, réforme de l'hygiène alimentaire, lutte contre le gaspillage, tel était le but de cette initiative.

L'Ecole des Arts et Métiers a pris congé de son directeur, M. Alfred Pasche. Nommé maître de mathématiques en 1894, doyen de la section d'électrotechnique et de mécanique appliquée du Technicum, M. Pasche succéda, en 1926, à M. Alfred Dufour, à la tête de l'Ecole des Arts et Métiers. Au cours de ces quinze années de direction, M. Pasche a pris une grande part aux transformations qui se sont produites : fusion de l'Ecole des Beaux-Arts avec l'Ecole des Arts industriels, incorporation de l'Ecole d'Horlogerie dans l'Ecole des Arts et Métiers ; création de la nouvelle section de l'école complémentaire professionnelle ; transformation du Technicum, avec extension de l'enseignement à quatre ans. Administrateur avisé, directeur bienveillant et compré-

hensif, M. Pasche s'était acquis l'estime du corps enseignant et l'affection des élèves. Pour le remplacer, le Conseil d'Etat a nommé M. Albert Dupraz, docteur ès sciences, qui s'était signalé par la création des Cours industriels, de l'Atelier de perfectionnement des chômeurs et récemment par la réorganisation de l'école complémentaire professionnelle.

Deux belles expositions, l'une de dessins de publicité, de mode, de travaux d'émaillerie et peinture sur émail, l'autre de travaux pratiques exécutés par les élèves de l'Ecole complémentaire professionnelle, ont révélé au public l'excellente besogne accomplie dans nos écoles spéciales.

A l'Ecole supérieure de commerce, peu de modifications à signaler cette année. La direction s'est plainte des absences pour motifs futiles et même inacceptables, ainsi que des discussions et manifestations déplacées auxquelles se sont livrés quelques élèves, tant Suisses qu'étrangers. Les classes complémentaires, dans lesquelles se donnent les cours professionnels destinés aux jeunes gens et jeunes filles des professions commerciales, commencent à donner des résultats encourageants : fréquentation régulière, discipline meilleure, examens de fin d'apprentissage satisfaisants. « La porte est ouverte, dit le directeur, M. Hochstaetter, sur de belles perspectives qui sont de donner au commerce genevois un personnel de mieux en mieux qualifié... ».

III. Enseignement supérieur.

L'Université a perdu plusieurs professeurs honoraires éminents : Charles Borgeaud, l'auteur de la monumentale histoire de l'Université ; Max Askanazy, qui fut un maître de l'anatomie pathologique ; Hector Christiani, qui illustra la chaire d'hygiène et de bactériologie ; Bernard Wiki, professeur de thérapeuthique ; Bernard Bouvier, qui donna à la chaire de littérature française un éclat tout particulier. Enfin, un professeur en fonctions, Edouard Claparède, a été enlevé à 67 ans à l'affection de ses collègues et de ses étudiants. *L'Annuaire* consacre ailleurs un article à la mémoire du grand inspirateur de la pédagogie nouvelle ; nous ne nous étendrons pas ici sur la belle carrière scientifique de ce maître, qui avait exploré successivement tous les domaines de la psychologie animale et humaine.

Parmi les nominations faites, citons celles de MM. Henri Frei, Dr ès lettres (sanscrit et histoire des langues indo-européennes) ; Dr Henry Henneberg (policlinique gynécologique et obstétricale) ; Jean Piaget (psychologie expérimentale) ; Henri d'Espine (théologie pratique).

Le rapport présenté par M. le Recteur Eugène Pittard au *Dies Academicus* relate les difficultés auxquelles se heurtent les étudiants astreints au service militaire. Alors qu'au semestre d'hiver, certaines facilités leur avaient été accordées, il n'en fut pas de même au semestre d'été, les dispenses étant surtout réservées aux soldats appartenant aux milieux agricoles.

L'Université a organisé diverses cérémonies jubilaires : le 150e anniversaire de la Société de physique et d'histoire naturelle, le 200e anniversaire de la naissance d'Horace-Bénédict de Saussure, le 650e anniversaire de la fondation de la Confédération, et, dans un cadre plus restreint, le 25e anniversaire de la création de la Faculté des sciences économiques et sociales, le 50e anniversaire de la fondation des Cours de vacances et du Séminaire de français moderne.

Notre haute école a décerné sa médaille d'honneur à deux bons serviteurs de la patrie genevoise, MM. Guillaume Fatio et Georges Thudicum.

Malgré la dureté des temps, saluons avec joie deux événements importants : la création d'une école d'interprètes rattachée à la Faculté des Lettres, l'inauguration du Musée d'ethnographie, œuvre de M. Eugène Pittard, dans l'ancienne école primaire du boulevard Carl-Vogt.

L'Université a reçu avec reconnaissance divers dons, en particulier des sommes importantes de Mmes Gourfein-Welt et Lebedinsky, destinées à la création de bourses et prix en faveur d'étudiants qui se vouent aux recherches de biologie.

Le vieux bâtiment des Bastions a subi quelques transformations : réfection des façades, pose de vitraux de Cingria dans la salle de l'Aula, transfert du laboratoire de pharmacognosie dans le bâtiment central.

Grâce au zèle des étudiants, au dévouement des professeurs, à l'appui des autorités, de la Société académique, des particuliers, l'Université poursuit malgré les difficultés sa mission supérieure. Elle doit même, dit M. Pittard, voir au delà du temps présent et songer à l'après-guerre. Un peu partout, les universités s'organisent dans ce sens. « Elles aspirent à un meilleur équipement de leurs instituts, de leurs cliniques, de leurs laboratoires. Elles cherchent, chacune d'elles, à bâtir une Maison qui encourage les étudiants au travail, en leur fournissant des moyens de recherches perfectionnés. »

ALB. ATZENWILER.

Jura bernois.

La vie scolaire, en temps de guerre, se poursuit et s'adapte sans cesse, imperceptiblement, aux nécessités de l'heure. Combien d'institutions improvisées, qui deviennent indispensables et qui se maintiendront après la guerre ? Combien de simplifications, de transformations qui auraient semblé impossibles en temps de paix, et que personne ne discute, et peut-être ne discutera jamais plus ? La Direction de l'instruction publique publie dans chaque numéro de la *Feuille officielle scolaire* des instructions apportant les mesures indispensables. Ce sont, entre autres, les dispenses accordées aux enfants des degrés supérieurs pour venir en aide aux agriculteurs. De nombreux écoliers et écolières ont ainsi repris contact avec la terre, avec la campagne, et qui pourrait dire les bienfaits de pareilles expériences ? Il en est qui sont revenus découragés, que l'on a traités un peu trop en ouvriers de ferme. Mais le plus souvent, gymnasiens, normaliens, universitaires reviennent des champs le teint hâlé, la mine réjouie, enchantés de l'expérience, et tout disposés à recommencer, peut-être même à continuer. Y aurait-il grand mal à ce que les uns ou les autres, éclairés par leur stage forcé, eussent le désir de lâcher le latin, le droit, la théorie pour la vie plus libre et plus large de la campagne ? Les études, pour beaucoup, sont une insipide corvée, les perspectives sont mauvaises pour les intellectuels, alors que la terre nourrit encore son homme, et le nourrit bien. Il se peut que des vocations se révèlent et qu'ainsi le retour nécessaire de citadins à la terre, à l'artisanat, se trouve facilité des nombreuses expériences faites par nos écoliers.

Autre institution de guerre qui aura sa répercussion à l'avenir : l'aide aux instituteurs sans place. La nécessité d'occuper les chômeurs intellectuels, et spécialement les éducateurs, a révélé certaines possibilités intéressantes. Tout d'abord, on s'aperçoit que de nombreuses classes devraient être dédoublées, et que cette mesure servirait à la fois à combattre le chômage tout en assurant une éducation plus individuelle, nécessitée par les circonstances. On réclame à grands cris des personnalités, et l'on compte encore des classes de 40, 50 et 60 élèves. La question est actuellement posée, le facteur finance n'est plus considéré — enfin ! — comme déterminant, et quelque bien pourrait, une fois de plus, sortir des maux effroyables de l'heure présente.

En outre, les dangers, tant extérieurs qu'intérieurs, auxquels nous sommes exposés, nous imposent une action nationale intense.

La fraternité helvétique ne saurait s'exprimer que par des mots. Dans le canton de Berne, prototype de la Suisse une et diverse, plusieurs initiatives ont surgi : correspondances entre écoliers de langues différentes, échanges de vacances, échanges de classes, cours de vacances. Citons en particulier l'échange de classes entre les écoles normales de Thoune et de Delémont. Pour toute une semaine, à la veille des vacances d'été, une classe de Thoune sous la direction d'un professeur, se rend à l'école normale de Delémont, qui envoie une de ses classes en échange à Thoune. Le programme de la semaine est des plus intéressants : introduction à la langue étrangère, spécialement à la prononciation, leçons à l'école d'application, leçons de géographie régionale, de folklore, leçons de chant en commun avec les camarades de langue étrangère, excursions, sport, soirées instructives et récréatives. Et toujours la présence de professeurs accueillants, de camarades avec lesquels il est si facile d'échanger des idées, de converser en langue étrangère — alors que c'est si laborieux en classe ! Certes, on n'apprend pas une langue en huit jours, mais on s'y intéresse, on se développe, on affermit ses connaissances. Et surtout, comme on est venu pour prendre contact avec des camarades étrangers, pour apprendre à connaître une mentalité, un peuple, une terre, on observe, on modifie des notions préconçues, et l'on revient chez soi animé de sentiments de sympathie pour « l'autre Suisse », celle que l'on considérait comme inférieure, et qui est si belle, si bonne, si aimable, cet Oberland prestigieux, ce Jura si harmonieux, et ces gens, ces Bernois malicieux, ces Romands sérieux, ces gens si près les uns des autres. Un avantage encore de ces échanges, c'est le contact qui s'établit, année après année, entre les corps enseignants des deux écoles. Lorsque vous avez passé huit jours chez vos collègues, partageant leurs travaux et leurs plaisirs, lorsque vous les avez vus travailler, chercher, créer, vous rentrez dans votre classe enrichi et encouragé.

Toujours dans le même domaine, tant pour développer l'éducation nationale que pour occuper des instituteurs sans place, la Direction de l'instruction publique a organisé des cours de vacances : travaux manuels, langues étrangères. Ces cours, subventionnés par l'Etat et par la Société des instituteurs bernois, rendent les plus grands services. Ils sont bien suivis, pour autant que les mobilisations le permettent. Nous reviendrons sur ce sujet l'an prochain, quand les projets caressés par les instances diverses auront été réalisés, ce qui ne manquera pas, les expériences faites autorisant les plus grands espoirs.

Pour en finir avec les répercussions de la guerre à l'école, citons la réduction momentanée de la pléthore. Non seulement tous les instituteurs sans place sont occupés, mais encore de nombreux remplaçants de cantons voisins ont dû être appelés ; encore une occasion, pour des Suisses, de « visiter leur pays ».

L'activité scientifique et corporative se trouve quelque peu ralentie du fait de la mobilisation de centaines d'instituteurs. Toutefois, les commissions des moyens d'enseignement poursuivent la mise au point des manuels scolaires. Pour l'école primaire, deux livres de chant ont paru coup sur coup : *Chantons !* et *Notes claires*. Ces deux ouvrages ont été accueillis avec joie, par les uns, et avec scepticisme par d'autres. Sera-t-il jamais possible de contenter tout un corps enseignant ? Ces deux recueils apportent certainement de grandes richesses à nos enfants ; il appartiendra aux maîtres de chant de choisir, d'adapter, car un manuel n'est qu'un guide, une suggestion et une documentation. Le maître, et non le livre, est au cœur du travail scolaire, et cela est plus vrai encore pour les leçons artistiques que pour les cours scientifiques.

L'élaboration des ouvrages d'histoire et de religion est lente, spécialement dans une région où cohabitent, d'ailleurs en parfait accord, catholiques et protestants. Peut-être vaut-il mieux ne pas trop se presser, en l'occurrence : c'est ce qu'ont pensé les instituteurs jurassiens lorsqu'ils ont décidé de rééditer certains manuels de lecture, avec des modifications de détail.

Une grosse question, qui se pose dans le canton de Berne comme ailleurs, est celle des traitements du corps enseignant. La vie renchérit, les charges s'accumulent, et les familles d'instituteurs se voient jetées dans des difficultés grandissantes. Il faut espérer qu'une solution interviendra au cours de l'année 41, car la situation devient angoissante. On avait admis, dans la population, le principe d'une rétribution équitable des efforts accomplis par l'école. L'instituteur avait peu à peu obtenu un traitement, sinon considérable, du moins honorable. Tout est remis en question. Certains instituteurs font des dettes, ils s'aigrissent, se découragent, et l'on voit poindre une époque de troubles sociaux comparable à celle des années 1915 à 18. Espérons qu'une entente interviendra avant que le mal soit irrémédiable. Le problème se pose aussi, du reste, pour d'autres catégories de fonctionnaires, et pour tous les salariés en général. La création de la Caisse de compensation a donné une solution acceptable à la question du salaire des mobilisés. Cet acte de justice confé-

dérale devrait être suivi d'autres, destinés à préparer la communauté de l'avenir, basée sur une répartition équitable des charges et du profit. On y travaille dans tous les milieux, et le corps enseignant serait le premier à se réjouir de pareille réalisation collective.

En attendant, le corps enseignant continue ses efforts en vue d'une amélioration constante de ses possibilités d'action éducative. Il s'intéresse aux camps romands des éducateurs et des éducatrices, il participe en nombre aux cours de perfectionnement : ces cours ont dû être supprimés en 1940 dans le Jura bernois, par suite des événements de l'été. Le danger extérieur, l'arrivée des réfugiés civils et militaires, ne permettaient pas de songer à grouper les instituteurs en vue de leur développement professionnel. Il faut avoir vu ces théories de femmes, d'enfants, d'hommes couvrant les routes, emplissant les trains, hagards, dépourvus de tout — cette femme de pasteur et ses enfants, sur un quai, échappés à la bataille proche, n'ayant sauvé que le strict nécessaire, ce que l'on pouvait prendre sur son dos, et pour toute richesse un billet de chemin de fer pour une ville du centre, — il faut avoir vu défiler ces bataillons, ces batteries, des unités débandées, d'autres conservant dans le malheur toute la dignité de combattants sans reproches. Nos maisons d'école en étaient pleines, et petits et grands se sont efforcés de secourir tant de misère, pendant les sombres semaines de l'exode français. Il est compréhensible que rien ne pouvait être entrepris en dehors de cela, dans de pareilles conditions. Mais dès que la tourmente fut passée, la vie reprit son cours. De nombreux membres du corps enseignant ont participé aux cours de gymnastique, de travaux manuels, ici et là, le Camp de la jeunesse aux études a réuni, comme chaque année, les étudiants des écoles normales, des gymnases et des universités, ainsi que quelques instituteurs, institutrices et pasteurs, pour l'examen des questions particulièrement actuelles : rapport entre parents et enfants, la vocation, des problèmes philosophiques, littéraires, politiques. Le camp de 1941 aura lieu à la montagne, alors que les précédents se tenaient dans l'un ou l'autre village jurassien.

Nous ne voudrions pas clore cette chronique sans rappeler la mémoire d'un pédagogue bien connu de nos collègues romands : M. le Dr Schraner, directeur de l'Ecole normale de Thoune. D'un caractère droit, aimable, grand travailleur, il s'était fait apprécier comme maître, comme secrétaire à la Direction de l'instruction publique, puis à la tête de l'Ecole normale des institutrices à Thoune. A la fois pondéré et actif, homme d'initiative, il avait donné la plus belle impulsion à son école. Mobilisé à

plusieurs reprises, capitaine d'une compagnie territoriale, il fut terrassé dans l'accomplissement de son devoir militaire, en assurant la garde du Palais fédéral, à l'âge de 50 ans. Le corps enseignant bernois lui gardera un souvenir reconnaissant et fidèle.

CHARLES JUNOD.

Neuchâtel.

L'application des mesures concernant la formation professionnelle du personnel enseignant a débuté au printemps 1941.

Une vingtaine de jeunes brevetés ont été placés dans les classes pour accomplir le stage réglementaire de quatre mois.

Les stagiaires sont initiés aux activités ci-après :

surveillance, travaux administratifs, corrections de devoirs domestiques et de travaux exécutés en classe ;

préparation de leçons et leçons dans les différentes branches du programme, initiation aux méthodes et aux procédés d'enseignement, utilisation rationnelle du matériel et des manuels.

Les stagiaires sont chargés par les inspecteurs des écoles ou le Département de l'instruction publique, de lectures, de l'étude de questions de pédagogie ou de didactique, de la préparation de matériel d'enseignement.

Nous rappelons que le stage est obligatoire pour tous les maîtres et maîtresses de l'enseignement public, primaire, secondaire et professionnel.

En vue de la formation des maîtres enseignant dans les écoles techniques, un nouveau type de brevet a été institué : celui de maître de pratique.

Un règlement a été élaboré ainsi qu'un programme pour chaque type de brevet correspondant à chacune des branches de formation professionnelle.

Ce programme comprend les épreuves suivantes : culture générale, capacité professionnelle (exécution de travaux pratiques), aptitude à l'enseignement, connaissances du métier (travaux écrits et interrogations).

En outre, les candidats à ce brevet devront avoir pratiqué le métier pendant deux ans au moins.

Au cours de l'année scolaire, il a été remis à tous les membres du personnel enseignant un exemplaire, tiré à part, de l'impor-

tante étude publiée en tête de l'Annuaire de l'Instruction publique, édition 1940, due à la plume de M. Antoine Borel, chef du Département de l'instruction publique.

Persuadé que la culture du sentiment national à l'école ne doit pas faire l'objet d'une branche spéciale mais pénétrer l'enseignement de toutes les matières, le Département de l'instruction publique a chargé des membres du personnel enseignant primaire de préparer des travaux pour les conférences officielles.

A celles d'automne 1940, deux travaux ont été présentés par des instituteurs sur l'éducation nationale :

a) dans l'enseignement de l'histoire ;
b) dans l'enseignement de la géographie.

D'autres travaux sur différentes branches du programme sont inscrits au programme des conférences officielles de 1941.

Les membres du personnel enseignant secondaire et professionnel ont été réunis à leur tour et ont entendu un exposé général du chef du Département de l'instruction publique sur l'éducation nationale.

Les inspecteurs et les directeurs d'écoles ont insisté auprès du personnel enseignant pour que dans toutes les branches enseignées, on cherche à fortifier le sentiment national et l'esprit suisse en puisant dans les institutions, la littérature, les beaux-arts, les traditions, les fêtes et les manifestations nationales, le folklore, les beautés naturelles, la vie des personnes qui ont illustré notre pays au dedans et au dehors et les richesses de toutes sortes.

La commémoration du 650e anniversaire de la fondation de la Confédération a fourni un précieux élément d'éducation nationale.

Les élèves des écoles ont célébré la Patrie au cours de cérémonies simples, mais pleines de grandeur. Et comme complément à ces manifestations, de nombreuses classes ont effectué la course scolaire au Grütli et dans la Suisse primitive.

Les élèves des écoles primaires ont reçu la « Petite histoire illustrée de la Suisse » ; ceux des écoles secondaires et des écoles professionnelles, des écoles normales et des gymnases, l'opuscule « Nos libertés ».

Considérant l'action générale entreprise en Suisse concernant le développement physique de la jeunesse, le Département de l'instruction publique et ses services ont voué à l'enseignement de la culture physique une attention toute spéciale.

Malgré l'occupation d'un bon nombre de locaux de gymnastique et de préaux par la troupe, le nombre des leçons et exercices de culture physique a été augmenté.

A cet effet, des cours de perfectionnement ont été organisés, en automne, pour la gymnastique à pratiquer pendant la période d'hiver et, au printemps, pour la gymnastique à pratiquer pendant la période d'été.

Il s'agissait d'initier plus complètement les membres du personnel enseignant au travail qu'on peut exécuter même si on n'a pas à sa disposition une halle, un préau, une place de jeu ou d'exercice, ou si on en est privé momentanément.

Le programme est celui d'arriver aux exercices quotidiens, de durée limitée.

C'est une organisation nouvelle qui exige des modifications d'horaires et de classement des élèves, pas toujours faciles à réaliser.

Une action semblable a été entreprise dans les écoles secondaires et dans les écoles professionnelles, les écoles normales et les gymnases.

On introduira la culture physique là où elle n'est pas encore inscrite au programme et on organisera cet enseignement de façon que les exercices soient donnés plusieurs fois par semaine ou quotidiennement, aux jeunes gens et aux jeunes filles.

Des cours sont prévus à l'intention des maîtres et des maîtresses qui ont accepté de fonctionner à titre de moniteurs et de monitrices.

Nous signalons l'institution d'un *service médico-pédagogique* créé par la Société d'utilité publique avec l'appui financier du Département de l'instruction publique.

Le service fonctionne depuis le printemps 1941 ; il est dirigé par une demoiselle brevetée qui a acquis dans des institutions analogues la préparation et la formation nécessaires à ce travail délicat.

Parallèlement à cette action en faveur des enfants nerveux, atteints de troubles de caractère et de déficience psychologique, Pro infirmis, avec l'approbation du Département de l'instruction publique, a chargé une assistante sociale, préparée aussi dans des institutions spéciales, de faire une enquête dans les classes primaires du canton pour dépister les déficients physiques et mentaux et pour en assurer le placement. Ce service fonctionne aussi depuis plusieurs mois.

En application du principe que l'école doit être en contact étroit avec la vie de notre peuple et développer les sentiments

du sacrifice et de la solidarité, les enfants des écoles ont collaboré à diverses œuvres et travaux.

Ils ont contribué au succès de la vente des timbres et cartes de Pro Juventute, de la vente de médailles pour le « Noël du soldat ».

Ils ont été appelés aux travaux de la campagne, recherche du doryphore, etc.

Ils ont bénéficié pendant l'hiver des bienfaits d'œuvres scolaires : distribution de lait, d'huile de foie de morue, de bonbons vitaminés, d'aliments et de vêtements aux élèves nécessiteux.

L'Université a pris congé du professeur Otto Fuhrmann, atteint par limite d'âge, titulaire de la chaire de zoologie, travailleur infatigable, savant distingué.

M. Fuhrmann a publié nombre de travaux qui ont acquis à leur auteur une renommée incontestable.

Pour remplacer M. Fuhrmann, le Conseil d'Etat a nommé M. Jean-Georges Baer, docteur ès sciences. M. Baer travaillait depuis quelques années aux côtés de M. Fuhrmann, en qualité d'assistant au laboratoire de zoologie et de professeur suppléant.

W. BOLLE.

Tessin.

Pendant ces deux années de guerre l'activité du Département et des autres autorités scolaires s'est tournée surtout vers les mesures que la situation particulière impose. Le Grand Conseil a réglé la question des *traitements du personnel enseignant mobilisé* en se basant sur les principes qui ont inspiré le Conseil fédéral et les autorités des autres cantons. On n'a pas eu trop de difficultés pour les *remplacements*, car il y a un assez grand nombre d'institutrices à disposition et aussi parce qu'en 1940-41 la plus grande partie des instituteurs ont pu être dispensés d'après l'ordre du Commandement de l'armée.

La nécessité *d'économiser les combustibles* a fait rouvrir les classes plus tôt et réduire les vacances de Pâques, ce qui a compensé le prolongement de celles de Noël dont la durée fut de quatre semaines. Dans les villes et dans toutes les localités où les bâtiments scolaires sont chauffés à charbon, on a adopté la semaine scolaire de cinq jours en donnant vacance toute la journée du samedi.

La situation internationale a eu pour conséquence aussi la création du *service obligatoire du travail agricole*, auquel ont participé plus de 400 étudiants. Des cours ont été organisés à l'Ecole normale de Locarno et à l'Ecole cantonale d'agriculture de Mezzana (Balerna) : il ont été fréquentés avec enthousiasme et ont donné d'excellents résultats. Il est certain que ces cours ont une très grande importance aussi au point de vue moral et disciplinaire et qu'il y a de bonnes raisons pour les continuer et les développer.

Par un arrêté du 28 octobre 1940, le Conseil d'Etat a chargé les instituteurs de collaborer à la *récolte des châtaignes* en y faisant participer leurs écoliers.

La diminution du nombre des élèves qui sévissait depuis longtemps (de 1915 à 1940 le nombre des écoliers astreints à la scolarité est descendu de 23 000 à 16 000, ce qui représente, d'après la moyenne de nos écoles, la population scolaire de 300 classes !) semblait prendre fin. Mais les circonstances actuelles exerceront probablement leur répercussion sur les effectifs scolaires. Le *nombre des écoles* continuant à diminuer chaque année de quelques unités, les jeunes instituteurs seront obligés d'attendre assez longtemps pour trouver occupation.

La loi fédérale du 24 juin 1938 sur *l'âge minimum des travailleurs* n'oblige pas les cantons à prolonger la scolarité obligatoire jusqu'à 15 ans ; les autorités cantonales pourraient, par conséquent, se désintéresser des élèves qui terminent à 14 ans les classes obligatoires. Mais il est évident que, étant donné qu'en plusieurs cantons la fréquentation scolaire s'étend jusqu'à la 15e année, une solution si simple n'est pas admissible, car on aurait chaque année plusieurs centaines d'adolescents qui resteraient pendant toute une année sans aucune assistance sociale et morale.

Notre loi scolaire du 28 septembre 1914 prévoit la création de *cours complémentaires* facultatifs, institués dans les communes qui les demandent et fréquentés par les jeunes gens qui se destinent aux travaux agricoles ou attendent de pouvoir commencer un apprentissage. On pourrait rendre obligatoires ces cours et les créer aussi pour les jeunes filles, en adoptant, naturellement, un programme approprié. Les programmes sont à l'étude : celui des cours masculins a déjà été approuvé. Dans les localités où les cours ne peuvent pas être institués à cause du nombre trop réduit des élèves, on permettrait aux jeunes gens et aux jeunes filles de fréquenter encore une année l'école primaire.

On examine aussi actuellement la question de créer des *cours préprofessionnels*, pour les élèves de 14 ans et plus qui se préparent à un apprentissage.

D'autres solutions sont aussi envisagées : a) augmenter d'une année le cours de la scolarité obligatoire (de 6 à 15, au lieu de 6 à 14, comme actuellement), ce qui rendrait nécessaire la création d'une vingtaine de classes et une dépense d'environ 100 000 francs ; b) retarder de 6 à 7 ans l'entrée à l'école, sans augmenter le nombre des années scolaires, ce qui ne modifierait pas le budget, mais retarderait d'une année les élèves qui continuent les études.

Tout cela est encore à l'étude.

Le Grand Conseil va discuter aussi le projet d'une *nouvelle organisation des études secondaires*, qui s'adapte mieux aux besoins du pays. Le Département et la Commission des études ont examiné le projet sans perdre de vue qu'un changement ne doit intervenir que pour des raisons évidentes.

Le premier problème était celui de savoir si le cours supérieur de l'école primaire qui prépare à l'artisanat devait être maintenu en vue de donner aux jeunes gens la formation générale qui prépare aux métiers et aux autres études. On a été d'avis de maintenir sans changements ces écoles (scuole maggiori) destinées aux jeunes gens qui n'ont pas le désir de continuer les études, tandis que les élèves qui se destinent aux études littéraires ou commerciales et à l'école normale suivront un programme spécial dès l'âge de onze ans, en s'inscrivant aux écoles secondaires.

Il a été question aussi de créer une école unique qui accueillerait indistinctement les jeunes gens de 11 à 14 ans se destinant aux carrières libérales et artisanales. Une telle solution, qui entraînerait la suppression des écoles secondaires (scuole tecnico-ginnasiali), aurait donné la possibilité de réaliser une économie de 200 000 à 250 000 fr. par an. Ces écoles ont actuellement cinq ans d'études, le lycée et l'école normale, trois ans. L'école de commerce est formée de cinq classes et on y entre après trois ans d'école secondaire, de sorte que dans son ensemble le cours des études embrasse huit ans. Le projet de réorganisation prévoit une école secondaire de 4 ans dans chaque localité possédant actuellement une de ces écoles (Mendrisio, Lugano, Locarno, Bellinzona et Biasca), donnant droit d'entrée aux trois écoles supérieures : lycée de Lugano, école normale de Locarno et école de commerce de Bellinzona.

La préparation des *maîtresses d'écoles enfantines* a été réformée par le décret législatif du 14 octobre 1940. Jusqu'à ce moment la formation des maîtresses exigeait la fréquentation de trois cours d'une durée de trois mois chacun : on pouvait y être acceptée à 14 ans, et à 17 ans on pouvait obtenir le brevet. Par la récente modification de l'art. 17 de la loi scolaire, la préparation se fait en deux cours annuels, et l'âge d'admission est porté à 17 ans.

Un acte législatif de très grande importance est constitué par la loi du 16 janvier 1940 sur la *protection des beautés naturelles et du paysage*. Tous les efforts qui avaient été faits dans ce domaine par une association cantonale qui se reliait à l'Heimatschutz, n'avaient pas donné de résultats à défaut d'une réglementation officielle. La loi a créé une commission cantonale et un certain nombre d'inspecteurs honoraires qui peuvent exercer leur surveillance dans les différentes régions et avertir la commission ou le Département des abus ou des irrégularités qu'ils constatent. Pour arriver à une application immédiate et efficace de la loi, il a été question d'établir une liste des « endroits pittoresques » ou zones de protection dans lesquelles on ne pourra pas bâtir ou modifier les bâtiments existant sans une autorisation préalable. La loi a déjà permis d'intervenir en plusieurs cas et elle permettra de protéger surtout les bords de nos beaux lacs, où la nature exige le plus grand respect de la part de l'homme.

La belle tradition des *cours de vacances* s'est continuée pendant ces deux dernières années. A l'école normale de Locarno on a eu chaque année un *cours d'éducation nationale*, bien fréquenté (aussi par des instituteurs des vallées grisonnes de langue italienne) et bien organisé ; à Bellinzone, le cours a été destiné à la langue et à la culture italiennes et a été suivi surtout par les professeurs qui donnent des cours d'italien dans les écoles de commerce des Cantons confédérés.

La *Bibliothèque cantonale* à Lugano est installée dans un nouveau bâtiment. L'édifice est terminé ; les livres y ont été transportés et, en automne, la nouvelle bibliothèque sera en mesure de poursuivre son œuvre culturelle avec bien plus de vitalité.

AUGUSTO-UGO TARABORI.

Valais.

« C'est à l'initiative de M^me^ Lucie de Courten, membre de l'Union internationale de la protection de la jeune fille, que le Valais doit l'organisation de sa première école ménagère, fondée en 1898. Cette initiative, suivie de près par d'autres dévoûments, fait qu'en ce moment ce canton possède 15 écoles permanentes et plus de 30 cours traitant les diverses branches ménagères par spécialités. Ces derniers cours se tiennent durant la morte saison, soit en hiver, afin d'atteindre facilement les jeunes filles de la campagne. Chacun de ces cours a une durée de 100 heures se donnant l'après-

midi ou le soir. La durée des écoles ménagères varie. Dans les centres ruraux l'année scolaire est de 6 mois, à Sion de 8, à Monthey et à St-Maurice de 9 mois.

» Il est fort probable que la marche continuera d'être ascendante et qu'à l'instar d'autres cantons, *l'Etat du Valais prendra sous sa direction propre l'organisation de ces institutions ménagères*, sitôt que ses finances le lui permettront. »

Nous tirons ces lignes des « Monographies pédagogiques » publiées sous la direction de M. Ed. Quartier-la-Tente, à l'occasion de l'Exposition nationale suisse de Berne. Elles nous apprennent que l'enseignement ménager n'est pas une nouveauté chez nous. Mais, c'est aujourd'hui seulement, sous l'énergique impulsion de M. le conseiller d'Etat Pitteloud, que le gouvernement lui accorde l'appui envisagé dans les Monographies de 1914. Ce facteur primordial de l'éducation féminine va d'ailleurs de pair avec la politique familiale résolument suivie par nos pouvoirs publics, notamment dans les contrats collectifs et la rétribution du corps enseignant et des fonctionnaires et employés de l'administration. Vers la famille aussi convergent les vertus, les qualités, les aptitudes que l'art ménager développe chez les élèves : savoir tenir une maison, soigner des enfants, préparer une nourriture saine, tirer parti de nos produits, acheter selon ses ressources et sa situation, observer les lois morales, l'hygiène, l'ordre et l'économie ; réaliser, par là, le foyer simple et avenant, aussi éloigné du faux luxe que du laisser aller, et qui saura maintenir au village valaisan son charme traditionnel. Le temps est décidément révolu où l'on s'improvisait ménagère, une fois prise dans les difficultés de la vie pratique, sans autre direction que la sollicitude et les conseils maternels. Dans le tourbillon actuel des luttes morales et économiques, la formation ménagère est aussi indispensable que la formation agricole, commerciale ou artisanale. Tous les Etats s'y intéressent pour qu'elle donne sa pleine mesure et, s'il revenait parmi nous, le précurseur Xénophon serait comblé d'aise et de satisfaction.

L'effort du Département de l'instruction publique se déploie sur un triple plan : l'éducation du public en faveur de l'enseignement ménager, l'ouverture de nouvelles écoles, la formation d'un personnel enseignant qualifié. La propagande s'effectue en partie par les *cours ambulants*, qui font l'objet d'une circulaire du 12 décembre 1940. Ils sont réservés tout d'abord aux communes dépourvues d'école ménagère permanente. Les communes doivent verser une finance de 50 fr., fournir des locaux chauffables, ainsi que le combustible, le chauffage, l'éclairage, le logement de la maîtresse, et pourvoir au transport de la cuisine ambulante à l'endroit du prochain cours. Les élèves doivent

être émancipées de l'école primaire, âgées d'au moins 15 ans ; elles payent les repas servis au cours, à raison d'environ 60 centimes chacun, ainsi que la prime d'assurance. La durée des cours est respectivement de 80 à 160 heures ; en outre, à la demande des communes, un cours d'orientation de 20 heures est prévu, sur l'emploi rationnel des denrées et articles soumis au rationnement. Les 160 heures se répartissent de la manière suivante : 80 heures de cuisine et d'alimentation, 20 heures d'hygiène, 60 heures de raccommodage et d'entretien des vêtements. L'attention se porte sur les produits du pays, et l'on vise au meilleur résultat possible, avec le minimum de temps et de peine, une propreté rigoureuse et l'établissement exact des prix de revient. Les préceptes d'hygiène embrassent tous les domaines du ménage, car il faut notamment que la femme sache soigner un malade, tenir en ordre sa chambre, faire son lit et sa toilette, appliquer les traitements médicaux, etc. Treize communes du Valais romand se sont annoncées pour des cours de 80, 100 ou 160 heures, mais, par suite de certaines circonstances, neuf purent profiter de cet enseignement : Ardon, Vétroz, Vollèges, Vissoie, Ayer, Leytron, Vex, St-Martin et Evolène. Partout ces cours remportèrent le plus vif succès, et s'il fut pittoresque de voir cheminer, d'une localité à l'autre, la cuisine ambulante d'un type fort commode, il fut encore plus encourageant de constater que des femmes adultes et des mères de famille assistaient aux leçons, aux côtés des plus jeunes élèves, dans un même désir de parfaire leur savoir domestique. Peu à peu, l'esprit public se convainc des avantages, de la nécessité même, de l'enseignement ménager et appelle, de ses vœux, l'ouverture d'écoles régulières et permanentes.

A cet égard, le Département étudie un *programme type d'école à deux degrés*, que chaque établissement, avec toute la souplesse désirable, pourra adapter aux besoins régionaux et aux conditions très variables du milieu. Le degré inférieur comprend la religion (48 heures), l'hygiène (48), le jardinage (48), la cuisine (160), les ouvrages manuels (120), l'arithmétique ménagère (48), la langue maternelle (48). Le degré supérieur embrasse : la lessive et le repassage (48 heures), la cuisine (160), le jardinage (48), les ouvrages manuels (100), les soins aux enfants et aux malades (68), les comptes de ménage (48), l'économie domestique (48), la langue maternelle (48). Dans ce dernier cadre se placent l'expression orale et écrite de la pensée, l'éducation de l'esprit par la lecture de textes choisis dans la biographie de femmes vaillantes, des discussions sur des sujets actuels, intéressant la vie de tous les jours, l'étude des tâches et des besoins de la collectivité, des

conseils pour la composition d'une bibliothèque familiale, des exercices de rédaction sur des expériences ou observations personnelles. A la fin du cours supérieur, les jeunes filles pourront se préparer à un examen pratique et obtenir un certificat. Ainsi donc, un vaste travail s'accomplit dans les bureaux du Département, qui aboutira à une réorganisation complète de notre enseignement ménager.

Encore faut-il compter sur un *personnel qualifié* en nombre suffisant. Le Département y a pourvu en envoyant des maîtresses des deux parties du canton parfaire leur formation dans les Grisons et au Tessin, à la Ferme-école de Canobbio qu'il nous fut donné de visiter au cours d'un voyage de vacances dans la splendide région luganaise. Nos jeunes stagiaires s'adonnèrent à tous les travaux du jardin et de la polyculture que M. Huber, ingénieur-agronome, pratique avec un art consommé. Elles mirent, et sans métaphore, la main à la pâte, fabriquant du pain brun et parfumé avec les céréales produites dans l'exploitation, firent du beurre et du fromage, de l'aviculture, de la cuisine, de la confection, toute la gamme des travaux ménagers, sous l'experte direction de M^me^ Huber qui ne leur ménagea ni son savoir ni son expérience. A pareille école, et il en aura été de même aux Grisons, elles ont acquis la formation nécessaire à la tâche qui les attend dans nos classes, sans compter le profit, au point de vue national, d'un séjour prolongé avec des Confédérés de race et de langue différentes.

Cependant, observe le Rapport de gestion du Département, il est inadmissible de constater que nous ne possédons pas chez nous les institutions nécessaires pour former les futures maîtresses ménagères et leur donner une instruction véritablement adaptée à la situation matérielle de notre canton. Il y a là une lacune qu'il importe de combler, sous peine d'orienter cet enseignement dans une direction qui ne correspond pas absolument aux besoins et aux possibilités de notre population. Aussi la question de *l'école normale ménagère valaisanne* se pose-t-elle de façon particulièrement pressante. Nous l'avons soulevée plus d'une fois dans cet « Annuaire ». Elle fait actuellement l'objet d'une étude qui sera suivie de propositions concrètes au Conseil d'Etat et au Grand Conseil.

L'Ecole normale verra grandir son prestige et son influence, ce qui la dédommagera de ses effectifs réduits par la lutte contre la pléthore du personnel enseignant. Une certaine compensation matérielle lui est déjà assurée par la possibilité de recevoir dorénavant une catégorie d'élèves qui, au lieu de l'autorisation d'enseigner, obtiendront à la fin des cours, un certificat d'études

primaires supérieures. Ce titre sera recherché par ceux qui, pour une raison ou pour une autre, n'aspirent ni à un certificat de maturité exigeant de plus longues études, ni à un diplôme commercial supposant déjà une certaine spécialisation.

Le 29 janvier 1941, l'Ecole normale des filles de Sion accueillit *l'Assemblée générale des institutrices du Valais romand*, venues très nombreuses, sous la présidence toujours alerte et souriante de M^lle^ M. Carraux. A la partie administrative, prestement liquidée, succéda une conférence de M^me^ Aellig sur les programmes des travaux féminins et le rationnement des textiles. C'est un ample exposé de l'activité de la Section fédérale respective qui s'applique aux objets suivants : l'accroissement des importations et de la production indigène, la surveillance des exploitations, la réglementation de la fabrication des textiles, la limitation et le contrôle de leur consommation. Tour à tour, l'examen porte sur le coton, la laine, le lin, le chanvre, la soie, artificielle, les succédanés et produits synthétiques divers. Après d'intéressantes explications sur le rationnement, ses répercussions et son organisation dans les écoles, la conférencière en vint à l'inéluctable conclusion qui s'impose ici comme dans tous les domaines, celle de la plus stricte économie :

« Il s'agit, observa M^me^ Aellig, de placer la question sur le terrain de l'économie familiale et de l'économie nationale, il s'agit d'user parcimonieusement de toutes nos réserves pour les faire durer, il s'agit de retrouver et d'inculquer à nos enfants le respect des dons de la nature et une meilleure compréhension de « la peine des hommes », il s'agit de leur donner des habitudes d'ordre, de soin, le sens de l'économie. Dans les leçons de couture, les maîtresses surveilleront gentiment l'état de la garde-robe des élèves, feront réparer, séance tenante, les petits dommages, recoudre le bouton qui lâche, l'ourlet qui se défait, remonter la maille qui file, renforcer le tricot qui s'éclaircit... Nous comptons fermement, dans ce sens, sur le savoir-faire, l'ingéniosité et le dévoûment du corps enseignant. »

Puis M^me^ Brenner entretint l'auditoire de la préparation de la jeune fille au service de maison, pour lequel est prévu un contrat d'apprentissage encore trop peu répandu.

Si la plupart des jeunes filles sont appelées à diriger un jour leur propre foyer, il en est d'autres qui demeureront célibataires ou qui devront gagner leur vie, comme salariées dans des ménages étrangers. Les familles nombreuses de la campagne ne peuvent utiliser, au ménage ou aux champs, les services de toutes leurs filles. Plus d'une sera bien aise de se placer, afin d'aider ses parents par l'apport de son gain. Les occasions de travail ne manqueront pas à celles qui possèdent une préparation suffisante. L'art ménager, enseigné à l'école, y contribue efficacement. Et il n'est pas

rare de lire, aujourd'hui, des offres d'emplois accordant la préférence aux titulaires d'un certificat ménager.

La formation des futures ménagères et celle du personnel de maison se concilient parfaitement, et la causerie de Mme Brenner s'encadrait harmonieusement dans les préoccupations de la Journée pédagogique féminine.

Au banquet un seul discours, celui du chef de l'Instruction publique, M. Pitteloud, qui, en paroles comme en actes, se révèle le champion de l'enseignement ménager valaisan. L'après-midi fut consacré à une causerie de Mlle Studer, inspectrice fédérale, sur cet enseignement et ses programmes, et à un exposé de M. le secrétaire M. Evéquoz qui déploie, aux côtés de son chef, la plus féconde activité.

Tant de préoccupations pratiques ne nous ont pas empêchés d'élever notre pensée vers la Patrie et de célébrer le *650e anniversaire de sa fondation*, de la manière prévue dans la circulaire du Département du 8 avril 1941 :

« Le 1er août 1941, six siècles et demi se seront écoulés depuis la fondation de notre pays.

Des manifestations religieuses et patriotiques solennelles marqueront, dans la Suisse entière, ce 650e anniversaire de la naissance de nos libertés.

Nous tenons essentiellement à associer la jeunesse de nos écoles, en particulier celle de nos classes primaires, à la commémoration de cette grande date de notre histoire nationale.

Dans ce but, nous décidons que le lundi 28 avril, sera un jour de fête pour nos écoles primaires.

Au début de la journée, les élèves assisteront à un office religieux destiné à rendre grâce à la divine Providence qui a protégé de façon manifeste notre petite Patrie au cours de ses 650 ans d'existence.

Ce sera l'occasion pour eux de demander à Dieu la force nécessaire de se montrer dignes de ceux qui ont créé la Suisse, de Lui demander également de continuer à nous préserver de la grande malice des temps.

Après l'office religieux, les élèves se rendront à leurs classes respectives où leurs maîtres et maîtresses rappelleront, au cours d'une causerie appropriée, les origines de notre Pays, les vertus de nos ancêtres, le bonheur que nous avons d'être Suisses et la nécessité d'une étroite union entre tous les enfants de notre chère Patrie.

A la suite de cette causerie et dans toutes les communes où il sera possible de le faire, les enfants seront réunis pour entendre une allocution de circonstance prononcée par une autorité communale ou scolaire et exécuter des chants patriotiques.

Les localités qui possèdent les installations voulues pourront aussi prévoir des représentations cinématographiques adaptées à la circonstance.

Enfin, les écoliers seront mis en congé pour le restant de la journée. »

Suivant un programme analogue, les écoles normales et les collèges cantonaux consacrèrent à la grande commémoration nationale la journée du 20 mai 1941. La pensée religieuse s'exprima par un office d'action de grâces ; le sentiment patriotique s'exalta dans l'allocution d'un orateur familier au monde et aux choses de l'école. Puis les étudiants assistèrent à la présentation d'un

film national ou à une production théâtrale, comme la « Rütliszene » de Schiller qui fut donnée au Collège de Brigue. Le congé de l'après-midi mit à la fête le point final coutumier.

Dans quelques communes, les élèves ont généreusement sacrifié leur congé au travail des champs ; dans d'autres, l'autorité leur fit remettre un diplôme-souvenir. L'une ou l'autre classe purent effectuer l'émouvant pèlerinage du Grütli. Nous regrettons, pour notre part, que le cercle de ces privilégiés ne se soit pas élargi, car la visite des lieux saints de la Patrie grave dans les jeunes cœurs un souvenir ineffaçable, et un amour indéfectible pour nos libres institutions.

« C'est encore, lisons-nous dans le Rapport du Collège de Sion, le sentiment patriotique qui fut glorifié dans le beau drame du professeur Zermatten que tous les élèves eurent le bonheur et la fierté d'applaudir. Les « Mains Pures » sont la tragédie du sacrifice : thème éternel et universel qui a produit dans toutes les littératures d'incomparables chefs-d'œuvre. En l'écoutant, les étudiants qui connaissaient leurs classiques pouvaient évoquer Eschyle, Corneille, Schiller !

Un homme a-t-il le droit de refuser son sang lorsqu'une cause supérieure le réclame ?

Thomas Riedi hésite d'abord à renoncer au grand bonheur humain que lui apporte un amour légitime, mais bientôt sa conscience se réveille : il comprend qu'il n'est pas de joie hors l'honneur. Il écoute la voix de sa patrie qui l'appelle pour repouser l'envahisseur, il s'en va à la mort, mais sa mort sauve le pays.

Quelles grandes leçons et combien actuelles nos étudiants ont pu emporter de cette œuvre simple dans son action et son déroulement, émouvante à l'extrême par l'importance du conflit et le tragique des situations, profondément humaine par la vérité des sentiments ! »

Durant l'année scolaire 1940–41, le nombre des étudiants de nos trois collèges s'est élevé à plus d'un millier, exactement 1025, soit St-Maurice 525, Sion, sans internat, 251 et Brigue 249. Tandis que dans ces deux derniers collèges la presque totalité des élèves sont des Valaisans, la situation inverse se constate à St-Maurice qui compte 285 Confédérés, 4 étrangers, à côté de 236 Valaisans. Dans son Rapport, Brigue annonce des projets d'agrandissement et, au nom des dizains supérieurs, se félicite de la bienveillance et de la générosité des autorités envers cet ardent foyer de la vie intellectuelle haut-valaisanne. Réjouissons-nous aussi d'un si bel essor des effectifs de nos collèges. Et, comme le disait un orateur à l'occasion d'une cérémonie scolaire, souhaitons qu'à la quantité s'adjoigne la qualité, marque spécifique du produit valaisan ; qu'avec le fruit et le vin de choix, le Valais ne connaisse aussi que le collégien de choix, l'étudiant d'élite pour qui le devoir d'état consciencieusement accompli prime toutes les autres préoccupations !

Dr M. Mangisch.

Vaud.

Enseignement primaire.

L'année 1940 a été marquée dans le canton de Vaud par l'intérêt que de divers côtés l'on s'est plu à manifester pour tout ce qui touche à l'*éducation de la jeunesse*. La pétition Sillig, qui eut du retentissement non seulement en pays vaudois, mais aussi chez nos voisins de Suisse romande, a relevé notamment l'insuffisance du temps consacré à l'éducation physique et demandé aussi la revision des programmes et des méthodes d'enseignement. « Sous prétexte qu'il faut s'adapter aux temps nouveaux, et que c'est par l'école que cette adaptation peut et doit se faire pour être durable, le pétitionnaire et maints novateurs partisans de ses idées, désirent une réforme complète et urgente. Il faut, disent-ils, modifier notre conception de l'école pour qu'elle forme une nouvelle génération saine, physiquement et moralement, forte, décidée à lutter, à rester libre pour le bien du pays. »

L'on voudrait, en somme, qu'une nouvelle *charte* soit mise à la base de nos institutions scolaires. Le rapporteur de la commission chargée par le Grand Conseil vaudois d'examiner cette pétition, M. le député et municipal lausannois Georges Bridel, déclare nettement que nous avons déjà notre charte scolaire résumée à l'article 2 de la loi sur l'instruction publique primaire, qui définit le but de l'école, et dans les principes mêmes sur lesquels reposent nos plans d'études primaire et primaire supérieur.

En convenant toutefois que tout n'est pas encore entré dans le domaine de la réalité, les autorités scolaires et le personnel enseignant s'efforcent d'appliquer aussi strictement que possible ces principes qui leur paraissent permanents et véritablement adéquats aux besoins de l'avenir autant que du présent.

Les conditions actuelles de l'enseignement sont certainement susceptibles d'améliorations. L'école peut être encore plus vivante et plus près des nécessités de l'époque. L'éducateur doit être à même d'exercer une influence morale et sociale, d'éveiller le sens de la solidarité, l'esprit d'équipe, d'inculquer la notion de la responsabilité personnelle dans les volées d'élèves qui lui sont confiées.

Préoccupé de résultats plus pratiques que livresques, il peut et doit faire un plus large appel aux procédés de l'école active. Mais il importe qu'il ait de temps en temps l'occasion de renouveler ses moyens professionnels et de raviver la flamme de son

idéal pédagogique. Le Département envisage à cet effet l'organisation de cours d'initiation et de perfectionnement.

L'on est d'avis que l'activité manuelle doit occuper une place plus importante dans nos horaires. A l'instar de la plupart des jeunes filles de 15 à 16 ans qui bénéficient de l'enseignement ménager, nos jeunes gens devraient subir une préparation à la vie pratique dans des ateliers scolaires où ils puissent s'initier au travail sur bois, sur métal et sur carton. Les besoins économiques du moment orientent aussi le travail scolaire vers la culture du sol, le jardinage, l'arboriculture fruitière et forestière. D'intéressantes initiatives ont été prises à cet égard dans quelques parties du canton à la suite de l'appel adressé à toutes les autorités scolaires cantonales par la Société suisse de travail manuel et de réforme scolaire.

Les maîtresses d'enseignement ménager ont reçu des instructions spéciales pour que soient appliqués dans les leçons d'alimentation et de cuisine les principes actuels d'économie de guerre. Dix-huit institutrices ont suivi les cours spéciaux organisés sur ces questions par l'Office fédéral. Sous les auspices du Département fédéral de l'économie publique, du Département cantonal de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, et du Département de l'instruction publique, des *cours ménagers populaires* seront donnés dans le canton pendant l'hiver 1941-42. Les groupements féminins du canton, l'Association vaudoise des maîtresses d'enseignement ménager, la Presse, la Radio, s'intéressent à leur organisation.

Dès avant la guerre, le Département de l'instruction publique, ainsi que le disait notre chronique de l'an dernier, s'est préoccupé de la part équitable qu'il convient de laisser dans le programme scolaire à l'*éducation physique* de la jeunesse. A sa demande, le Conseil d'Etat vient de décider une augmentation importante du temps à consacrer chaque semaine à la gymnastique et d'adopter une conception plus large et plus sportive de cet enseignement par sa pratique en plein air. Le nouveau programme est entré en vigueur au printemps 1941.

Le *Service médical scolaire*, institué par la loi du 19 février 1930 sur l'instruction publique primaire, mais qui, pour des raisons financières, n'avait pu être réalisé aussitôt, se développe peu à peu. Plus de 60 médecins, avec l'aide bien souvent des dévouées infirmières de la Ligue vaudoise de la lutte contre la tuberculose, contrôlent actuellement l'hygiène des écoles et la santé des élèves. Dans deux ou trois ans, le canton tout entier bénéficiera des avantages assurés par cette institution.

La question des *enfants difficiles* fait actuellement l'objet d'une étude qui aura pour résultat probable la création d'un Service cantonal médico-pédagogique. Un préavis dans ce sens sera présenté au Conseil d'Etat dès que les instances intéressées à cette institution, les Départements de l'intérieur, de justice et police et de l'instruction publique, auront trouvé le terrain d'entente.

Les écoles vaudoises, elles aussi, ont célébré le 650e *anniversaire* de la fondation de la Confédération suisse. Le *29 mai*, dans toutes les communes du canton, une manifestation au cours de laquelle les élèves entendirent des exposés de circonstance, exécutèrent ou récitèrent des chœurs ou des poèmes patriotiques, réunit dans le bâtiment d'école, dans le temple paroissial ou sur une place publique maîtres, écoliers, parents parfois et représentants des autorités municipales et scolaires. Ces cérémonies, que les organisateurs ont rendues aussi impressives que possible, laisseront un souvenir durable à tous ceux qui y participèrent. Il en fut de même du *pèlerinage au Rutli* qui, recommandé aux classes du degré supérieur, surtout, permit à des milliers d'écoliers vaudois de visiter les lieux sacrés de la Patrie et, même, de s'y rencontrer avec ceux de la Suisse alémanique ou du Tessin.

J.

Enseignement secondaire.

Pendant l'année scolaire 1940-1941, l'école secondaire vaudoise s'est efforcée de remplir au mieux sa tâche, dans les circonstances difficiles créées par la mobilisation. Durant l'hiver, la bienveillante compréhension des autorités militaires a permis le retour à la tête de leurs classes de la plupart des maîtres mobilisés ; mais, dès le printemps, ce fut, comme en 1940, le départ de plus de la moitié du corps enseignant. Il fallut de nouveau faire appel à toutes les forces disponibles : anciens maîtres retraités, jeunes licenciés et licenciées et même à des étudiants. Tous ont fait preuve d'une bonne volonté et d'un dévouement auxquels on ne peut que rendre hommage. Il n'en est pas moins certain que le défaut d'expérience de beaucoup de ces remplaçants, le changement incessant de maîtres et de méthodes, les interruptions fréquentes provenant de l'occupation des salles par la troupe ou la D.A.P., et plus encore peut-être les préoccupations apportées du dehors par les élèves, n'ont guère été favorables à la solidité et à la continuité des études.

Il faut en dire autant des congés individuels accordés à de nombreux élèves secondaires pour aller aider aux travaux de la

campagne ou prêter leur collaboration à de multiples œuvres de bienfaisance, ventes d'insignes, etc. Ce sont là sans doute d'excellentes leçons de vie pratique et de solidarité ; mais il en résulte une telle désorganisation des classes, qu'on ne peut s'empêcher de souhaiter que ces appels deviennent moins fréquents et qu'ils se limitent dans la règle aux périodes de vacances officielles.

Les restrictions concernant les combustibles ont obligé les autorités scolaires à prendre des mesures spéciales. Les vacances de Noël ont été prolongées et ont duré un mois. Cette décision s'est révélée très heureuse, cette période ayant été marquée par une température exceptionnellement basse ; on a pu faire ainsi une grosse économie de combustible. Les avis sont plus partagés sur la fermeture de classes le samedi, mesure imposée dès le 5 octobre par les autorités fédérales ; beaucoup estiment que l'économie a été bien mince en regard de tous les inconvénients constatés. A Lausanne, pour pouvoir répartir sur les autres jours les leçons du samedi, on a repris la leçon de 40 minutes, qui avait déjà été mise à l'essai il y a une vingtaine d'années ; dans les collèges communaux, on a préféré en général placer ces leçons le mercredi après-midi. Aucun des deux systèmes n'a donné entière satisfaction : on a constaté une fois de plus que la leçon de 40 minutes impose aux élèves et aux maîtres une tension continuelle et extrêmement fatigante ; d'autre part, la suppression de la détente du milieu de la semaine s'est révélée peu favorable au travail et à l'attention des écoliers.

Cependant cette matinée du samedi restant libre a permis de faire des expériences intéressantes ; chaque établissement s'est ingénié à occuper les élèves d'une manière utile : jeux sportifs, exercices de marche avec apprentissage de lecture de cartes et franchissement d'obstacles, courses à skis, exercices de tir, visites de musées et de fabriques, représentations théâtrales et cinématographiques, séances de musique ou conférences, toutes ces manifestations, du reste entièrement facultatives, ont réuni la très grande majorité des jeunes gens et jeunes filles ; les maîtres se sont dépensés pour leur réussite avec un dévouement qui leur a gagné la reconnaissance de leurs élèves.

Les époques troublées comme celle où nous vivons ont toujours vu se produire de vives attaques contre les institutions existantes et surgir les projets de réformes les plus variés. A lire certains articles de journaux, on croirait vraiment que c'est notre école suisse ou vaudoise qui est responsable de la conflagration mondiale et de la crise économique, alors qu'on pourrait mettre à son crédit une part du bon sens et de la discipline qui ont

caractérisé jusqu'ici la majorité de la population. Les réformateurs n'ont pas l'air de se douter qu'ils enfoncent des portes ouvertes, ou qu'ils proposent des choses impossibles à concilier. Comment ne voit-on pas, par exemple, qu'il est contradictoire de demander en même temps que l'école secondaire « prépare à la vie », et de l'accuser de se changer de plus en plus en école professionnelle ? Peut-on en même temps attaquer le soi-disant « mandarinisme » des études classiques et réclamer l'obligation du latin pour tous les écoliers secondaires, garçons et filles ? crier à la surcharge des programmes et réclamer l'introduction de nouvelles branches obligatoires ?

On a fait passablement de bruit autour de la pétition adressée au Grand Conseil par Me Sillig, avocat à Vevey, demandant une réforme complète de nos écoles secondaires ; elle a fait l'objet d'un rapport de M. le député G. Bridel et le tout a été renvoyé au Conseil d'Etat. Celui-ci a désigné une commission extra-parlementaire. La question sera certainement étudiée avec tout le sérieux désirable. Mais si l'auteur de la pétition avait pris la peine de se renseigner, il se serait rendu compte combien sa critique de notre école secondaire est injuste ; il aurait constaté que la plupart des réformes demandées sont déjà, et depuis plusieurs années, en train d'être réalisées, sans fracas et avec la prudence nécessaire, par les efforts conjugués du Département de l'instruction publique et des directeurs.

Enseignement universitaire.

Depuis notre dernière chronique, l'Université de Lausanne a eu la douleur de perdre trois de ses anciens professeurs, MM. Ernest Muret, Henri Erman et Louis Pelet, un professeur ordinaire, M. Jean Landry, directeur depuis vingt ans de l'Ecole d'ingénieurs, et deux jeunes chargés de cours, MM. Paul Koutaïssoff et André Burnier. Les prescriptions sur la limite d'âge ont privé notre haute école des services éminents de M. Maurice Lugeon, professeur de géologie, et de M. Gabriel Chamorel, professeur de théologie pratique, qui ont pris leur retraite, entourés du respect et de l'affection de tous.

Le Conseil d'Etat a nommé directeur de l'Ecole d'ingénieurs M. le professeur A. Stuki ; MM. E. Juillard et E. Gagnebin ont été élevés à l'ordinariat ; MM. A. Ansermet, M. Bornand, P. Chapuis et H. Miéville ont été nommés professeurs extraordinaires, MM. P. Jaccard, C. Rathgeb, F. Panchaud, D. Bonnard chargés de cours.

A l'occasion de l'installation du nouveau recteur, M. Ch. Gilliard, une excellente mesure a été prise : jusqu'ici, cette cérémonie comprenait en outre la présentation des nouveaux professeurs ordinaires ; le tout constituait une séance très longue et fatigante ; désormais, cette deuxième partie sera renvoyée à l'année suivante, où il n'y a pas de recteur à installer.

Le nombre des étudiants immatriculés, qui était descendu à 887 au semestre d'été 1940, est remonté à 1083 pour le semestre d'hiver 1940-1941. La guerre, qui nous privait d'une partie de notre clientèle étrangère habituelle, nous a amené par contre un assez grand nombre d'étudiants en médecine et d'étudiants israélites qui ne pouvaient pas achever leurs études dans les pays envahis.

Grâce à la bienveillance du Commandement de l'armée et moyennant un contrôle serré et de multiples démarches du recteur, de nombreux congés militaires ont été accordés pendant le semestre d'hiver ; en été, presque tous les étudiants ont dû reprendre leur place dans les rangs. L'Université s'est efforcée de les faciliter, en prolongeant le semestre et en organisant des sessions spéciales d'examens. Cependant, pour beaucoup, cela se traduira par un allongement sérieux des études.

A. D.

Chronique de la Suisse allemande

I

Depuis l'Exposition de Zurich et le début de la nouvelle guerre mondiale, notre vie scolaire suisse est si impérieusement dominée par *le problème de l'éducation nationale*, qu'il n'est guère possible, dans une chronique de l'enseignement écrite en 1941, de parler d'autre chose. En face de cette question primordiale et du devoir essentiel qui en découle pour les autorités et le corps enseignant du pays, les considérations de pédagogie pure font l'effet de subtilités byzantines. Même la formation proprement humaine